

Vous, les honorables députés de l'autre côté de la chambre, vous avez eu à subir des luttes sérieuses et nous espérons que, après les saines leçons que vous avez reçues, vous nous reviendrez corrigés et bons garçons.

PROROGATION.

L'huissier de la verge noire apporte un message de Son Excellence le gouverneur général.

Monsieur l'ORATEUR :

Son Excellence le Gouverneur-général requiert la présence immédiate des membres de cette chambre, dans la chambre du Sénat.

En conséquence, l'Orateur et les membres de la chambre se rendent à la chambre du Sénat.

SANCTION DE BILLS.

Il a plu à Son Excellence de sanctionner les bills suivants, au nom de Sa Majesté, savoir :

Acte modifiant les actes concernant le havre de Pictou, dans la Nouvelle-Ecosse.

Acte à l'effet de corriger une erreur dans l'acte de la cinquante-troisième Victoria, chapitre quatre-vingt-un, intitulé : " Acte concernant la compagnie du chemin de fer Grand-Central du Nord-Ouest."

Acte concernant les lignes de pont et de charge.

Acte concernant l'expédition du bétail.

Acte à l'effet d'encourager la production du sucre de betterave.

Acte modifiant de nouveau l'acte de la cour de l'Echiquier.

Acte concernant l'inspection des navires.

Acte modifiant de nouveau l'acte du revenu de l'intérieur.

Acte concernant certains délinquants dans la province de la Nouvelle-Ecosse.

Acte concernant la compagnie d'express et de transport d'Ontario.

Acte modifiant les actes concernant les droits de douane.

Acte concernant la compagnie du chemin de fer de la Baie des Chaleurs.

Acte à l'effet de modifier le chapitre cent trente-cinq des statuts révisés, intitulé : " Acte concernant les cours Suprême et de l'Echiquier."

Acte concernant la compagnie Rathbun.

Acte concernant la section de la rive-nord du chemin de fer canadien du Pacifique.

Acte modifiant de nouveau l'acte des élections fédérales.

Acte modifiant de nouveau l'acte de la cinquante-deuxième Victoria, chapitre quatre, intitulé : " Acte autorisant l'octroi de subventions en terres à certaines compagnies de chemin de fer."

Acte autorisant l'octroi de subventions en terres à certaines compagnies de chemins de fer.

Acte modifiant les actes concernant les territoires du Nord-Ouest.

Acte modifiant de nouveau l'acte des élections fédérales contestées.

Acte modifiant l'acte des chemins de fer.

Acte autorisant le transfert de certaines propriétés publiques aux gouvernements provinciaux.

Acte modifiant de nouveau l'acte des terres fédérales.

Acte autorisant l'octroi de subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer y mentionnées.

Acte concernant le délit de fraude envers le gouvernement.

Alors l'honorable Orateur de la chambre des Communes a adressé la parole à Son Excellence le Gouverneur général comme suit :

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :—

Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

Au nom des Communes, je présente à Votre Excellence le bill suivant :

Acte pour accorder à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour l'exercice expirant le 30e jour de juin 1892, et pour d'autres objets liés au service public, que je prie humblement Votre Excellence de sanctionner.

A ce bill, la sanction royale a été donnée dans les termes suivants :

Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.

Après quoi, il a plu à Son Excellence le Gouverneur général de clore la PREMIÈRE SESSION DU SEPTIÈME PARLEMENT de la CONFÉDÉRATION par le discours suivant :

Honorables Messieurs du Sénat,

Messieurs de la chambre des Communes,

Je désire vous témoigner ma haute appréciation de l'attention et de l'assiduité que vous avez apportées à vos devoirs parlementaires durant cette longue session.

Je dois aussi exprimer la part sincère que je prends au regret que vous et tout le pays devez ressentir de la perte douloureuse du dernier premier ministre, le très-honorable sir John-A. Macdonald, mort au milieu de vos délibérations, comblé de jours et d'honneurs, et je félicite le pays et vous-mêmes de la modération et patriotisme que vous avez manifestés dans cette crise et qui ont permis de continuer sans interruption sérieuse les travaux législatifs.

Au mois de juin, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis d'Amérique ont signé une convention pour faire cesser pratiquement, durant la saison dernière, la chasse aux phoques dans la mer de Behring dans le but d'empêcher leur extermination, en attendant que les experts chargés de l'enquête, à laquelle le Canada a pris part, se soient prononcés sur la nécessité des mesures à prendre pour prévenir l'extinction de cette race d'animaux. Le rapport n'est pas encore reçu et les négociations pour le règlement des questions que soulève le sujet sont pendantes, mais encore incomplètes.

Il me fait plaisir de voir que, anticipant une conférence amicale avec le gouvernement des Etats-Unis relativement au développement et à l'extension de notre commerce avec ce pays et à d'autres matières importantes, le terme du protocole de 1888, connu sous le nom de *modus vivendi*, a été prolongé.

Les lois que vous avez concouru à adopter sont utiles et importantes. La réorganisation de la législature des territoires du Nord-Ouest, la fixation et l'extension de ses pouvoirs sont un juste tribut à l'aptitude à se gouverner qu'a éminemment manifestée cette contrée importante qui s'accroît rapidement. Le bénéfice des actes amendant la loi concernant les élections se fera sentir par la simplification de la procédure et la répression plus facile des manœuvres frauduleuses. Les lois relatives à l'exportation du bétail, au chargement des navires, à l'enregistrement des marques de commerce et aux cours de vice-Amirauté seront avantageuses au commerce et à la marine marchande ; celle qui concerne l'inspection des navires contribuera grandement à protéger la vie de ceux qui y sont employés, tandis que l'acte concernant les grèves du Canada et l'obstruction des eaux navigables enlève une source possible de dissension entre ce gouvernement et les provinces.

Bien que le résultat du dénombrement montre un accroissement de population moindre qu'on ne s'y attendait, il est néanmoins satisfaisant de voir se continuer en général la prospérité du pays, et la récolte abondante que nous accorde cette année la Providence donnera un élan nouveau à la colonisation du Nord-Ouest de même qu'aux entreprises et aux industries de tout le pays.

Il faut se féliciter de voir que vous avez cru pouvoir dégrever les sucres d'environ trois millions de dollars